

Commission : *Discipline*
Date : *26 octobre 2023*

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	21 10 23	GSF PORTUGAIS GOND P.	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D2	21 10 23	FC ROULLET	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D2	21 10 23	STADE RUFFEC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D3	21 10 23	US ABZAC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D3	21 10 23	AS BRIE	Suspension à titre conservatoire	À déterminer	Joueur	23 10 23	À déterminer
D3	21 10 23	AS BRIE	Suspension à titre conservatoire	À déterminer	Joueur	23 10 23	À déterminer
D3	21 10 23	CA ST MEME	2 matchs de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€

D3	22 10 23	FC GENAC GOURVILLE	4 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D3	22 10 23	AS ST YRIEIX	1 match de suspension	Art. 4.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D3	22 10 23	JS BASSEAU	7 matchs de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	261€
D3	22 10 23	JS BASSEAU	4 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D3	22 10 23	CR MANLE – ES MONTIGNAC	Dossier à l'instruction	A déterminer ultérieurement	-	-	-
D3	08 10 23	ENTENTE FOOT 16	3 matchs de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 10 23	41€
D4	21 10 23	JS GARAT/SERS/VOUZAN	4 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D4	21 10 23	USA MONTBRON	4 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D4	21 10 23	AS CLAIX	3 matchs de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D4	22 10 23	CO LUXE	2 matchs de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
U17	30 09 23	JS BASSEAU	4 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	30 10 23	41€

U17	30 09 23	JS BASSEAU	4 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	30 10 23	41€

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON